



Pôle 3E des DIRECCTE

Dispositif d'accompagnement RH

En réponse à la brutalité et la violence des annonces des suppressions des missions et des emplois du pôle 3E des DIRECCTE, Solidaires Finances a dénoncé les pratiques du ministre les associant à celles des patrons voyous qui décident du sort des personnels sans considérations pour eux, les véritables serviteurs de l'état.

Solidaires Finances s'interdit d'ajouter une pression supplémentaire à celle déjà forte qui pèse sur les épaules des agent-e-s. Notre rôle est de tenter d'obtenir une plus grande lisibilité, du temps et de la transparence pour que chacune et chacun puisse, en connaissance de cause, s'orienter professionnellement et géographiquement, avec le maximum de garanties pour lui-elle et sa famille.

Enfin, un groupe de travail qui peut être qualifié d'intéressant au sens où les mesures indemnitaires, statutaires et sociales, qui ne sont pas reprises dans les documents de travail de ce 25 octobre 2018, ont été présentées oralement et abondées au fil des échanges avec le secrétariat général des Ministères Économiques et Financiers (SG MEFs).

La vigilance s'impose !

Solidaires Finances Il convient naturellement d'être vigilant sur les propos avancés. Ils doivent encore faire l'objet de discussions pour assurer l'intérêt de l'ensemble des agent-e-s des Ministères concernés et quels que soient leurs corps et leurs catégories. En complément des données sur les dispositifs réglementaires existants, les fédérations ont de nouveau demandé au SG MEFs d'adresser aux agent.e.s concerné.e.s un courrier explicatif de la décision du Ministre ainsi que les principales modalités d'organisation des services en cours. Une communication doit également être transmise aux gestionnaires pour mettre fin aux interprétations en tout genre.

Ce groupe de travail a donc abordé les volets relatifs aux renforcements des mesures de reclassement interne, inter-directionnelles, d'accompagnement à la reconversion, à la formation professionnelle et aux renforcements des mesures d'accompagnement financier et compléments spécifiques indemnitaires de restructuration préexistants.

Il demeure pour **Solidaires Finances** extrêmement délicat d'avancer sérieusement sur les mesures d'accompagnement tout en étant dans l'expectative sur la situation professionnelle et personnelle de chacun des agent-e-s et la contrainte d'un calendrier.

Dans l'attente d'une cartographie de l'administration sur la composition globale et régionale des agent-e-s concernés, il convient d'être prudent sur la portée des mesures avancées oralement. Celles-ci devront pouvoir être cumulatives, bonifiées et élargies aux dispositifs mis en œuvre notamment dans le plan social de la douane (2015 – 2020) et celui de VT2005 (prêt immobilier bonifié...).

Le tout devant être repris dans protocole d'accord soumis à la signature ou non des organisations syndicales représentatives de chaque CTM.

Solidaires Finances a également évoqué sa volonté de pouvoir étudier de façon « harmonisée » la teneur des principaux axes et projections de l'organisation commune au sein d'un CTM interministériel conjoint entre le Travail Affaires Sociales et l'économie et les finances en application de l'article 39 du décret n°2011-184.

Ce groupe de travail du 25 octobre a permis d'exposer plus en détails les axes sur lesquels se concentrent notamment **Solidaires Finances**. Sans jamais cautionner d'une manière ou d'une autre les restructurations inhumaines des services développement économique ou se limiter à défendre les collègues dans les instances des différentes sphères interministérielles créées en 2010 avec les DIRECCTE, où sont représentés les Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable ; Travail, Affaires Sociales et Consommation, Concurrence et Répression des Fraudes qui œuvrent, avec les agents de manière unitaire en s'appuyant sur les formations revendicatives afin d'obtenir les meilleures conditions pour limiter efficacement les impacts des choix politiques sur les collègues.

Des bonifications sur l'ensemble des volets encadrés de manières interministérielles doivent être présentés dans les différentes et prochaines instances du ministère du travail, de Bercy (le 7/11) et du CTS des DIRECCTE (le 6/11).

S'agissant de la reconversion des 430 agent-e-s, les conseils mobilités des DIRECCTE devront, après le processus RH (rencontre collective avec la DIRECCTE, entretiens individuelles), en liaison étroite avec les plateformes régionales interministérielles des ressources humaines (PFRH) de la DGAFP et sous l'autorité du SGAR.

Les statuts des agent-e-s des corps techniques gérés par la DGE, principalement concerné-e-s par suppression du pôle 3E, permettent aux agent-e-s d'exercer des missions interministérielles. De fait, les garanties de leur traitement (indiciaire et indemnitaire) ne doit être soumis à aucune dégressivité, à l'exception des agent-e-s amener à retenir l'« indemnité de départ volontaire » ou à exercer des missions hors de la Fonction Publique. **Solidaires Finances** a aussi rappelé les moyens notamment de « Mise A Disposition » (MAD), lors de VT2005, permettant de conserver le rattachement et la gestion aux MEFs.

Solidaires Finances informera les personnels concernés dès que formellement l'administration aura transmis et précisées les annonces réalisées dans ce groupe de travail. **Il est urgent d'attendre !**